



Le Procureur Spécial

DÉCLARATION DE PRESSE

Le 13 avril 2026, le nommé CAPO CHICHI Stellio Gilles Robert, alias KEMI SEBA, a été arrêté à Pretoria, en République d’Afrique du Sud, par la Direction des enquêtes criminelles prioritaires, pour de multiples infractions aux lois sud-africaines.

L’intéressé, de nationalité béninoise, né de parents eux-mêmes béninois et régulièrement enregistré comme tel au registre de l’état civil du Bénin, faisait l’objet de deux mandats d’arrêt délivrés à son encontre par la Commission d’instruction de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET).

Le premier mandat d’arrêt, en date du 13 juin 2025, porte sur des faits de blanchiment de capitaux. Le second, en date du 12 décembre 2025, concerne des faits d’apologie de crime ainsi que d’incitation à la haine et à la violence.

En exécution de ces mandats d’arrêt, j’ai officiellement saisi les autorités judiciaires de la République d’Afrique du Sud, par les canaux légaux, d’une demande d’arrestation provisoire du nommé CAPO CHICHI Stellio Gilles Robert.

Ladite demande vise à obtenir son placement en détention provisoire en Afrique du Sud, au titre des infractions commises au Bénin, dans l’attente de la formalisation d’une demande d’extradition vers le Bénin.

À ce stade, la demande d’extradition du Bénin n’a pas encore été soumise.

En ma qualité de Procureur spécial près la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET), je procède actuellement à la préparation de cette demande, laquelle s’inscrit dans le cadre des conventions multilatérales auxquelles la République du Bénin et la République d’Afrique du Sud sont parties.

Il s’agit d’une procédure essentiellement judiciaire, préparée, transmise et examinée par les autorités judiciaires de l’État requérant et de l’État requis.

Les autorités politiques n'interviennent à ce stade que pour assurer la transmission des demandes par voie diplomatique.

Je tiens à saluer le professionnalisme des autorités policières et judiciaires sud-africaines dans la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes.

Je ne manquerai pas, le cas échéant, de vous tenir informés de toute évolution de cette procédure.

Je vous remercie.

Fait au Parquet Spécial, le 20 avril 2026

Elonm Mario METONOU